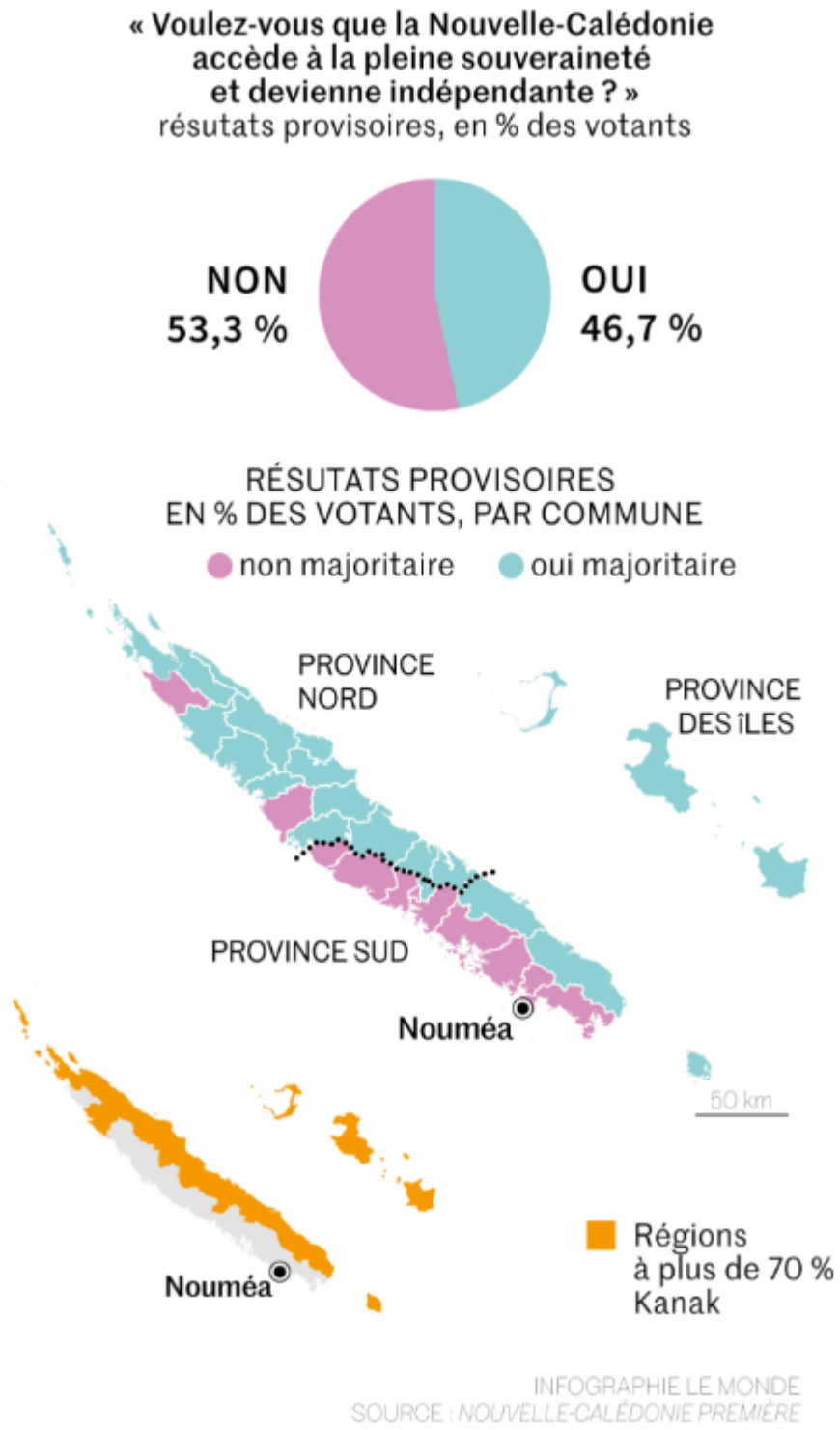
Nouvelle-Calédonie : les statistiques ethniques (autorisées) font apparaître un clivage politique et géographique majeur entre autochtones kanaks et Européens

05/10/2020 à 10h54



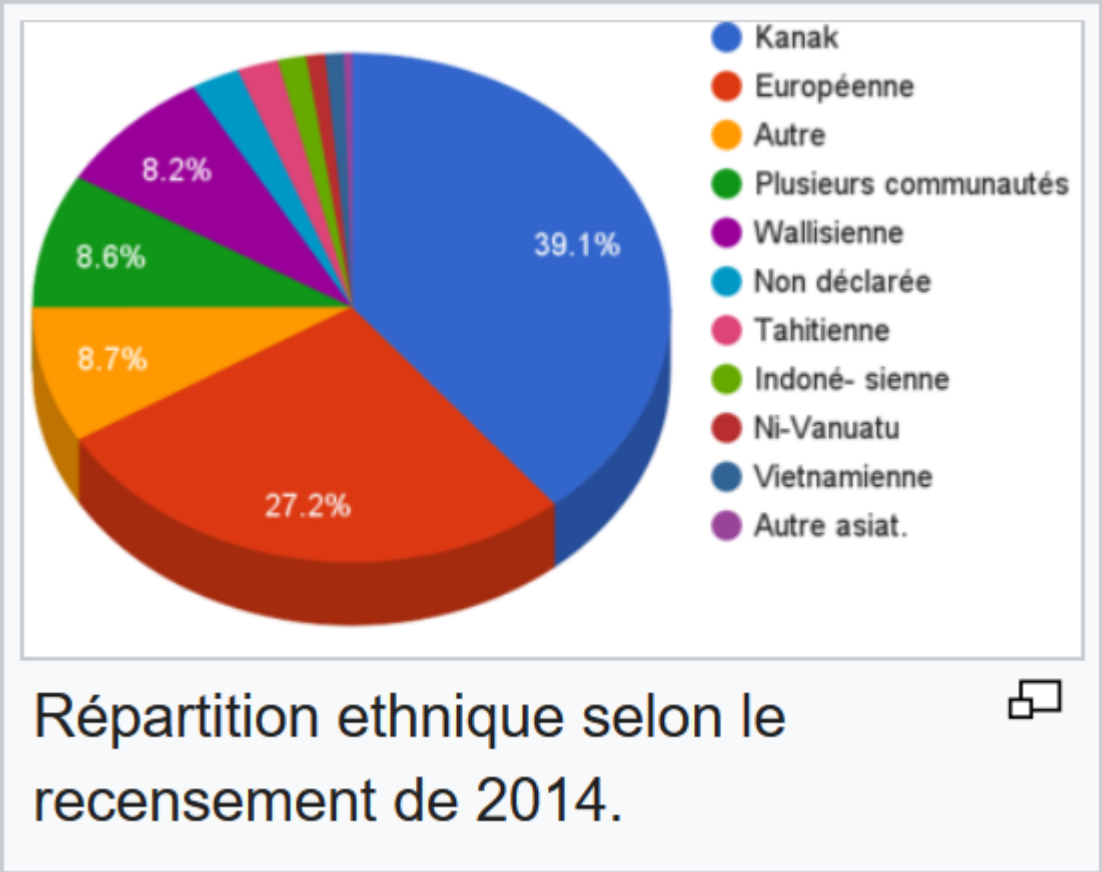


Le Monde

Les recensements enregistrant les données faisant apparaître l'origine ethnique des personnes sont admis, par dérogation, en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, la CNIL a donné un avis favorable au recensement de 2009 pour la Nouvelle-Calédonie, qui fait apparaître l'origine ethnique des personnes. Ces données étaient enregistrées jusqu'en 1996, mais ne l'avaient pas été pour le recensement de 2004. La CNIL rappelle une

délibération de 2002, dans laquelle elle avait affirmé que *« le recueil de l'appartenance ethnique des personnes, compte tenu des caractéristiques sociodémographiques propres au territoire de Nouvelle-Calédonie, répond à un motif d'intérêt public […] »*.

Selon le recensement de 2014, la répartition ethnique de la population était la suivante :



Répartition ethnique selon le recensement de 2014.

[Wikipedia]